



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Décembre 2020

No 5

# Bulletin d'informations officielles



**La Municipalité présente ses meilleurs vœux à toute la population**

## **Séances du Conseil Communal, à 20h, à la Grande Salle**

**Mercredi : 3 mars 2021**

**Mercredi : 9 juin 2021  
(comptes 2021)**

**Mercredi : 1er septembre 2021**

**Mercredi : 27 octobre 2021  
(arrêté d'imposition)**

**Mercredi : 15 décembre 2021  
(budget 2022)**

<b>Dans ce numéro :</b>	<b>Page :</b>
Conseil communal	2
Municipalité	4
Offre d'emploi	9
Patrouilleurs scolaires ASIVenoge	10
Déchets	11
Entreprises	14
Chiens	15
Cartes journalières La Seringue	16
Bibliothèque	17
Divers	18
Elections communales	24

## **Conseil communal du 16 décembre 2020**

### **PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2020 : Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires**

Dans sa séance du 16 décembre 2020,

#### **Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

- vu le préavis municipal N° 8/2020 du 16 novembre 2020;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à une large majorité et deux abstentions)

1. d'adopter le Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires;
2. de créer un compte affecté pour le développement touristique.

\*\*\*\*\*

### **PREAVIS MUNICIPAL N° 9/2020 : Budget de fonctionnement 2021**

Dans sa séance du 16 décembre 2020,

#### **Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

- vu le préavis municipal N° 9/2020 du 9 novembre 2020;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à une large majorité et une abstention)

1. d'approuver le budget de fonctionnement pour 2021 présentant un total de revenus de CHF 8'286'900.- et un total de charges de CHF 8'999'900.-, le déficit de CHF 713'000.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2020 : Demande de crédit pour la création d'un espace de détente familial en Marteley, comprenant la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark**

Dans sa séance du 16 décembre 2020,

**Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

- vu le préavis municipal N° 10/2020 du 9 novembre 2020;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à une large majorité et deux abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 230'000.-, destiné à la création d'un espace familial de détente en Marteley, avec la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark;
2. d'autoriser le financement par un recours à l'emprunt;
3. a) d'amortir l'investissement par un prélèvement de CHF 50'000.- sur le compte 9281.01 « Fonds de renouvellement et de rénovation »;
- b) d'amortir le solde par un amortissement sur 10 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires;
4. Les charges d'exploitation comprendront l'intérêt sur l'emprunt et l'amortissement du solde sur 10 ans.

## **Les brèves de la Municipalité – Olivier Duperrut, syndic**

### **Démission de Cornelia Gindroz**

A fin novembre, notre préposée au contrôle des habitants nous a transmis sa démission pour le 28 février 2021. Un nouveau défi professionnel lui a été présenté sous la forme d'un travail à plein temps. A n'en pas douter, elle saura le relever ! Nous la remercions d'avoir œuvré pour notre Commune durant une décennie avec jovialité et compétence.

### **Déprédations**

Par ordonnance pénale, le Tribunal des mineurs a rendu son jugement concernant les dommages à la propriété contre quatre adolescents. Des journées de prestations personnelles à exécuter sous forme de travail avec sursis pendant 1 an ont été prononcées ainsi que les frais de procédure mis à leur charge. Pour les conclusions civiles, la Municipalité a été renvoyée à agir par la voie civile, ce qu'elle a renoncé à faire au vu des frais que ce dossier avait déjà généré. Tous les parents en ont été informés.

Nous ne pouvons que déplorer ces actes tout en espérant qu'ils ne se reproduiront plus et que le passage par le Tribunal des mineurs aura servi de leçon à ces jeunes et pris conscience de leurs actes.

### **Commission de recours**

Comme annoncé durant la séance du 1er juillet 2020, la Commission de recours a siégé et s'est prononcée sur un recours reçu dans le cadre d'une contestation d'un bordereau final de contributions en matière de police des constructions. La décision ne donnant pas satisfaction à la Municipalité, elle a fait recours auprès de la CDAP. Recours qu'elle a par la suite retiré car un accord a finalement pu être trouvé avec les propriétaires. Il est à noter que la cause a été rayée du rôle, sans émolument alloué ni perçu.

### **Carnotzet – WC public**

La Municipalité n'envisage plus de créer un WC public vers le carnotzet mais étudie la possibilité de l'aménager à la grande salle, par un accès extérieur. Dès que le projet sera finalisé, nous reviendrons vers vous.

### **Demaurex SA**

Nous vous informons que le dossier de l'entreprise Demaurex SA n'a pas reçu de remarque ni d'opposition durant le temps de l'enquête publique qui s'est achevée le 1er novembre 2020. Nous sommes dans l'attente de la synthèse CAMAC pour pouvoir délivrer le permis de construire.

## **Ouverture des listes**

Les listes pour déposer votre candidature pour le Conseil communal ou pour la Municipalité seront à disposition du lundi 11 janvier au 18 janvier 2021, à l'Administration communale, laquelle sera ouverte exceptionnellement tous les jours de 8h à 16h ainsi que le mardi soir jusqu'à 18h. Un tout-ménage va être distribué à toute la population le 6 janvier 2021.

\* \* \*

D'autre part et au nom de la Municipalité je vous remercie, Chère Conseillère, Cher Conseiller, pour vos engagements durant cette année si particulière ainsi qu'à vos Secrétaires et Président pour leur disponibilité et l'excellente collaboration qui règne entre nos deux organes.

Je tiens également à remercier mes collègues municipaux pour leur soutien et investissement tout au long de cette année qui fut également une grande première pour moi en qualité de Syndic du village qui m'a vu naître.

Et pour terminer, un grand merci à tout notre personnel pour son engagement sans faille, indispensable au bien-être de notre population et notamment durant cette période si complexe. M. Batista a remplacé son collègue M. Panchaud durant le temps de son isolement dû au Covid-19, ce dont il est également remercié.

\* \* \*

**Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous  
et rendez-vous en 2021 en forme !**

***Caroline Jaugey, Municipale***

## **Cantine scolaire Pic et Croc**

Le 10 novembre 2020, à l'issue des 3 mois de période d'essai réglementaire, Mme Tania Gysler a reçu sa lettre d'engagement ferme pour le poste de responsable cantine. La Municipalité se réjouit de pouvoir travailler avec Mme Gysler et lui souhaite une pleine réussite dans ce poste.

## **Sociétés locales**

Tout au long de ces derniers mois la Municipalité a suivi scrupuleusement les prescriptions fédérales et cantonales quant à l'ouverture de la salle de sport et aux mesures sanitaires.

Les sociétés locales ont toujours été informées des diverses mesures et les ont parfaitement respectées en nous fournissant régulièrement leurs plans de protection ou pour certaines en suspendant les cours ne répondant pas aux exigences sanitaires.

La Municipalité remercie donc chaleureusement les sociétés locales pour leur compréhension et leur rigueur durant toute cette période, et espère que les cours pourront reprendre rapidement dans les meilleures conditions.

### **Manifestations**

Afin d'égayer ce mois de décembre tout particulier, le village s'est illuminé tous les soirs grâce aux fenêtres de l'Avent, toutes plus magnifiques les unes que les autres.

Un grand merci à la Gym Féminine pour avoir cette année encore organisé ce bel évènement, bien que quelque peu chamboulé en l'absence des traditionnels soupes et vins chauds. Et un grand merci également à notre population qui a joué le jeu et a permis de remplir le calendrier dans sa totalité.

### **Jubilés**

En ce mois de décembre, Mme et M. Chantal et Damien Guerry ont fêté leurs noces d'or.

Au vu de la situation sanitaire, nous n'avons malheureusement pas pu leur rendre visite comme le veut la tradition. Nous leur adressons néanmoins tous nos meilleurs vœux.



### ***Eric Maeder, Municipal***

#### **Eglise**

Depuis le début du mois de novembre, notre église est muette et ne donne l'heure exacte que 2 fois par jour. En effet, après deux tentatives de réparation sans succès, le mécanisme a montré des grands signes de fatigue. C'est donc avec regret, et bien qu'ayant œuvré près de 90 ans, que nous devons changer de mécanisme et passer à un système électronique. De ce fait, nous venons de mandater une entreprise pour changer totalement ce système, lequel devrait fonctionner à l'heure que je vous parle.

## **Fibre optique**

Pour répondre à Mme Frossard Goy concernant la fibre optique, ce n'est pas la Municipalité qui bloque son accès. Nous avons posé la question directement aux deux entreprises spécialisées en la matière et voilà leur réponse :

**Swisscom** — *Pour faire suite à votre demande concernant la fibre optique sur la Commune de Vufflens-la-Ville, nous sommes malheureusement dans l'incapacité de donner un délai à savoir quand elle sera disponible. Effectivement dans cette zone le déploiement est très peu avancé mais nous mettons tout en œuvre pour faire le nécessaire.*

**UPC** — *Une grande partie des foyers de Vufflens-la-Ville (environ 90%) dispose déjà d'un raccordement UPC à ultra-large bande pouvant atteindre 1Gbit/s pour chaque foyer. Grâce à notre infrastructure nous pouvons même proposer aux entreprises, aux écoles et aux gérances un raccordement au réseau allant jusqu'à 10Gbits/s si elles le souhaitent. Cela rend également la large bande très attrayante pour les projets de bâtiments qui doivent être raccordés.*

*UPC a légèrement modifié sa stratégie et récemment pris une nouvelle direction. Pour des raisons économiques et techniques, sa priorité sera de se concentrer à long terme de plus en plus sur l'expansion ciblée de son propre réseau en fibre optique. Cela concerne également la Commune de Vufflens-la-Ville.*

Nous vous informerons de l'évolution des choses en temps voulu.

## **Michel Gruaz, Municipal**

### **Domaine de l'eau**

Après une année 2019 où nos pertes d'eau se sont avérées considérables, l'année 2020, de fin septembre 2019 à fin septembre 2020, s'est avérée meilleure puisque nous avons acheté 88'400m<sup>3</sup> d'eau et en avons vendu 73'800 à nos abonnés. Les pertes d'eau, dues essentiellement à quelques fuites mais aussi à l'eau dite "de chantier", c'est-à-dire lors de constructions, et qui n'est pas comprise dans le chiffre des ventes, se montent à environ 16%.

### **Mobilité**

Selon les dernières nouvelles, lesquelles ne viennent pas des CFF mais du bureau d'ingénieurs mandaté par les CFF, la création d'un P+R sur la parcelle communale 1212, en face de la halte, pourrait être envisagée rapidement. Nous attendons la visite des CFF pour avoir confirmation concrète de leurs bonnes intentions.

Pas plus tard que lundi, nous avons participé à un essai de transport public par bus TL afin de déterminer les endroits optimaux d'arrêt dans notre village. En effet, la DGMR se doit de planifier, pour la rentrée d'août 2021, l'acheminement des élèves qui se rendront au gymnase de Business Village à Bussigny soit près de la Croix-du-Péage. Ces bus poursuivront leur parcours jusqu'à la gare de Cossonay-Penthalaz et même, aux heures de pointe scolaire, jusqu'au Pré-aux-Moines à Cossonay. Bien qu'il s'agisse de transports publics, ils seront utilisés essentiellement par les écoliers de Mex, VIV et Penthaz pour se rendre aux collèges de Penthalaz et Cossonay et revenir dans leurs villages. Aux heures de pointe scolaire, il y aura au moins deux bus par heure alors que le reste de la journée, de 6h à 20h la population de notre village bénéficiera, à une exception près par demi-journée, d'un bus par heure et par direction. Les samedis et dimanches, cette cadence est réduite à un bus toutes les 2 heures dans les deux directions. Certes pour notre commune cette formidable amélioration sur le plan de la mobilité ira de pair avec quelques investissements puisque des quais d'embarquement devront être aménagés et des abris seront peut-être à envisager.

## ***Olivier Berthoud, Municipal***

### **Zone industrielle**

Comme vous le savez certainement, les CFF ont mis à l'enquête un projet comprenant notamment une nouvelle diagonale au km 11.650, soit un accès par le Nord.

Si ce nouvel accès devrait à priori permettre une limitation des nuisances sonores en diminuant le nombre de manœuvres, la Municipalité a néanmoins décidé de faire opposition pour tenter de préserver au mieux les intérêts de la population.

Elle demande que les études les plus récentes, sur le développement de la zone, soient prises en compte, cela afin de s'assurer que les normes légales en matière de protection contre les nuisances sonores seront respectées.

### **Finances / perspectives**

Sur la base des données connues à ce jour, les projections montrent que nous n'avons aucun problème de liquidités à l'horizon 2023. Cela permet, dans cette période difficile, d'aborder l'avenir sereinement, tout en étant conscient que l'on ne saurait vivre durablement avec un déficit structurel. La réforme de la péréquation et l'évolution des rentrées fiscales seront les éléments clés à prendre en considération.





## Commune de **VUFFLENS-LA-VILLE**

La Municipalité de Vufflens-la-Ville (1300 habitants) met au concours le poste suivant, suite au départ de la titulaire:

### **Préposé-e au Contrôle des habitants**

**Taux d'activité: 55%**

#### **Tâches principales:**

- Accueillir, renseigner et inscrire les nouveaux habitants;
- Etablir des documents d'identité;
- Gérer les procédures liées aux séjours et à l'établissement des étrangers;
- Gérer l'harmonisation des registres;
- Mettre à jour les entrées dans le registre cantonal des bâtiments;
- Gérer les élections et votations;
- Gérer les locations des bâtiments communaux;
- Remplacer la Secrétaire municipale lors de ses absences et aide en cas de nécessité;
- Gérer le site internet communal et s'occuper du journal local.

#### **Votre profil:**

- Posséder un CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent;
- Posséder quelques années de pratique du contrôle des habitants;
- Maîtriser les outils informatiques usuels (MS Office, Publisher et Votelec) et la gestion d'un site internet;
- Etre rigoureux-se, organisé-e et polyvalent-e;
- Faire preuve d'autonomie et de disponibilité.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> mars 2021 ou à convenir.

**Traitement:** usuel pour ce poste en fonction de l'expérience et des qualifications.

Tous renseignements complémentaires et description de la fonction peuvent être obtenus auprès de M. Olivier Duperrut - Syndic, au 079 256 14 85.

Les personnes intéressées peuvent adresser leur dossier complet, prétentions de salaire et références jusqu'au 4 janvier 2021, avec la mention «Confidentiel», à la Municipalité de Vufflens-la-Ville, rue de la Poste 10, 1302 Vufflens-la-Ville.

*A toutes fins utiles, il est ici précisé que la titulaire de Vufflens-la-Ville quitte également ses fonctions au sein de la Commune de Mex qui recherche quant à elle, un poste équivalent à 20%. Les deux emplois peuvent se cumuler.*

La Municipalité



La Municipalité recherche des personnes  
intéressées par le service de

## **PATROUILLEURS-EUSES SCOLAIRES REMPLACANT(E)S**

Le patrouilleur doit occuper le poste 10 à 15 minutes avant le début des classes et s'y trouver 2 à 3 minutes avant la fin des cours. Il reste en place jusqu'à ce que la majorité des élèves ait traversé. Cela représente 4 prestations d'une demi-heure par jour, sauf pour le mercredi (2 prestations).

Cette activité est rémunérée Fr. 26.- brut/heure. Formation (1h), matériel et habillement fournis par la Commune.

Pour vous annoncer ou pour tout renseignement, veuillez vous adresser à l'administration communale au 021 701 32 55 ou par mail [commune@vufflens-la-ville.ch](mailto:commune@vufflens-la-ville.ch).

La Municipalité

\* \* \*



Pour la surveillance de l'accueil de midi à Penthalaz, l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge recherche pour une entrée immédiate ou à convenir plusieurs collaborateurs ou collaboratrices.

Exigences minimales du poste :

- langue maternelle française ou excellentes connaissances orales et écrites en français requises,
- extrait de casier judiciaire normal et spécial sans inscriptions.

Horaires : en fonction de l'organisation et uniquement pendant les périodes scolaires.

Les candidatures doivent être envoyées **jusqu'au 4 janvier 2021** par courriel à [secretariat@asivenoge.ch](mailto:secretariat@asivenoge.ch) ou par courrier à l'adresse ASIVENOGE, Ch. du Collège 1, 1305 Penthalaz. Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le secrétariat au 021 861 49 50.



## « Que reste-t-il de recyclable dans nos poubelles ? »

Pour donner suite à la présentation faite par Valorsa au Conseil Communal du 28 octobre 2020, présentation que vous pouvez retrouver en intégralité sur le site internet de la commune, voici en quelques chiffres l'analyse de nos sacs poubelle.

54,1% des déchets présents dans nos sacs poubelle sont des déchets incinérables. Mais il reste encore 45,9% des déchets présents dans ces sacs qui pourraient être recyclés.

Il est à remarquer que la majeure partie de ces déchets recyclables sont des biodéchets (21,79%).

Nous pouvons donc encore réduire cette part et ainsi alléger le poids de nos sacs poubelle en compostant tous ces biodéchets dans nos jardins, ou en apportant à la déchetterie de la grande salle nos déchets crus de cuisine dans des sacs biodégradables spécialement prévus à cet effet.

Pour ce faire la société VentiMax propose aux habitants de Vufflens-la-Ville un bon de réduction de CHF 10.- pour tout achat d'une poubelle de compost.

# Bon 10.-

# VentiMax.ch

poubelles + sacs bio-compostables



Code promo:  
VLV0621



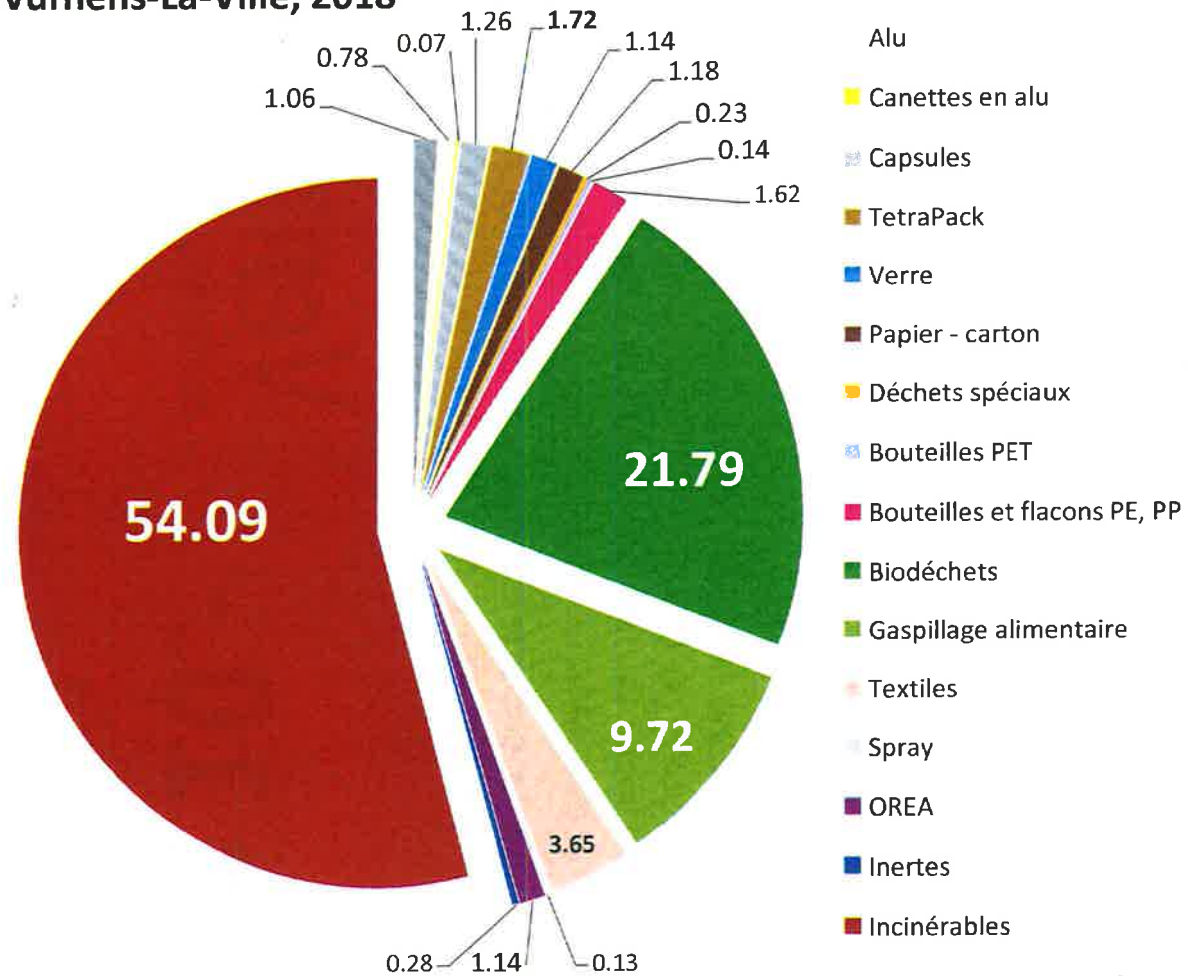
Poubelle de compost sans odeur + 50 sacs bio-compostables, offre valable jusqu'au 31.06.2021

# Résultats de l'autopsie

« Que reste-il de recyclable dans le sac poubelle ? »



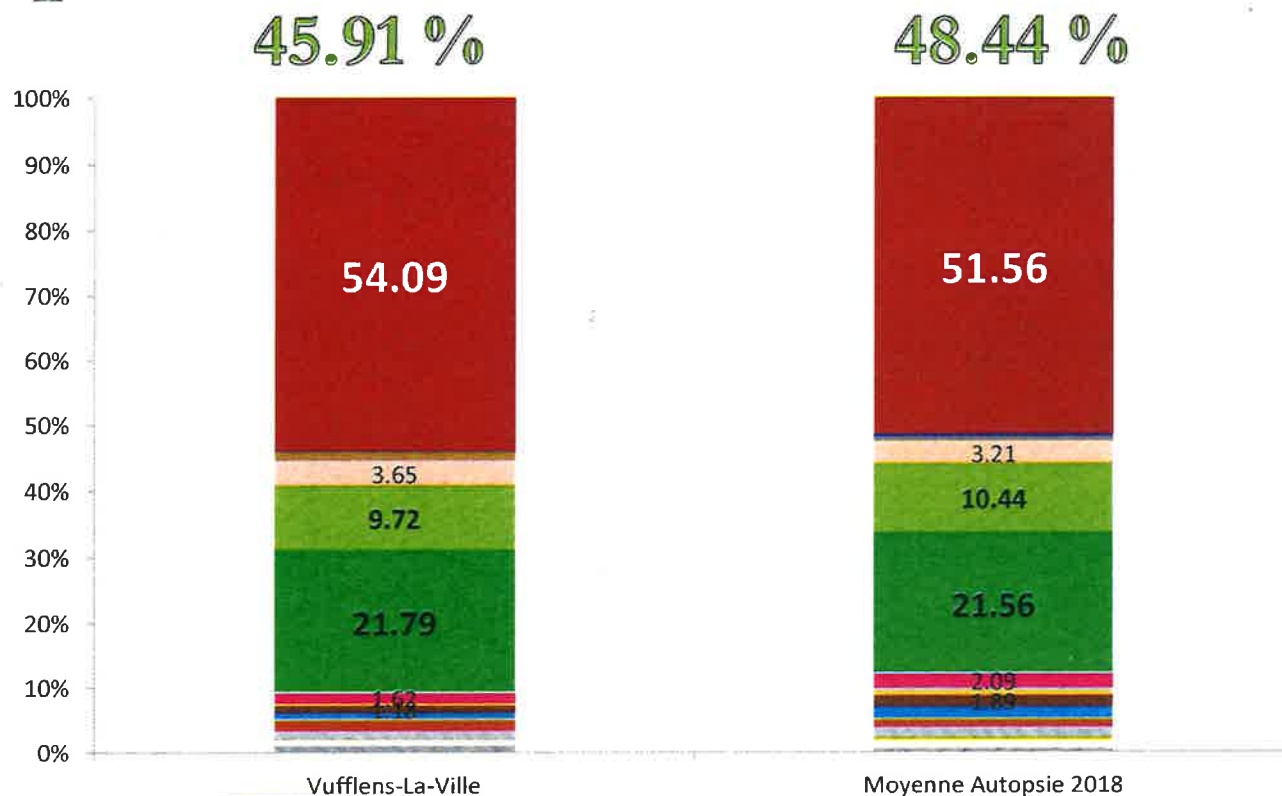
Vufflens-La-Ville, 2018



**RECYCLABLES**  
45.9 %

**INCINERABLES**  
54.1 %

# Résultats autopsie des poubelles



## Recyclables

- Incinérables
- Inertes
- OREA
- Spray
- Textiles
- Gaspillage alimentaire
- Biodéchets
- Bouteilles et flacons PE, PP
- Bouteilles PET
- Déchets spéciaux
- Papier - carton
- Verre
- TetraPack
- Capsules
- Canettes en alu
- Alu
- Métaux

*Poids du 35 l 4.86 kg*  
*Sac très lourd*

 <p>Association de Développement Région Gros-de-Vaud <a href="http://www.gros-de-vaud.ch">www.gros-de-vaud.ch</a></p>	<p>Commune de Vufflens-la-Ville <a href="http://www.vufflens-la-ville.ch">www.vufflens-la-ville.ch</a></p>	
--	--	---

## RECENSEMENT DES ENTREPRISES COMMUNALES

La Municipalité de la commune de Vufflens-la-Ville et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) s'associent pour recenser toutes les sociétés et entreprises privées actives sur le territoire communal.

Cette démarche s'inscrit dans l'obligation faite aux communes de tenir un registre des entreprises<sup>1</sup> et dans le souhait de l'ARGdV de mettre à disposition des habitants du Gros-de-Vaud une liste des activités économiques régionale la plus exhaustive possible.

Nom de l'entreprise ou de la société .....

Type de société

Société simple	<input type="checkbox"/>	SA	<input type="checkbox"/>
Sàrl	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

Activité principale .....

Personne de contact .....

Nombre de collaborateurs

Hommes	<input type="checkbox"/>	Femmes	<input type="checkbox"/>
- Nombre frontaliers	<input type="checkbox"/>		
- Nombre collaborateur habitant Vufflens-la-Ville	<input type="checkbox"/>		

Périmètre des activités

Local	<input type="checkbox"/>	National	<input type="checkbox"/>
Régional	<input type="checkbox"/>	International	<input type="checkbox"/>
Cantonal	<input type="checkbox"/>		

Adresse postale .....

Adresse mail .....

N° de téléphone .....

Site internet .....

Inscrit au registre du commerce

Oui	<input type="checkbox"/>	Membre ARGdV	Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>		Non	<input type="checkbox"/>

Formulaire à retourner par courrier à	Rue de la Poste 10 1302 Vufflens-la-Ville
Ou par courriel à	<a href="mailto:bourse@vufflens-la-ville">bourse@vufflens-la-ville</a>

La Municipalité de la commune de Vufflens-la-Ville et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud vous remercient de votre collaboration.

<sup>1</sup> Art. 7c de la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE) du 31 mai 2005



## **RECENSEMENT DES CHIENS**

En application du règlement du Conseil d'Etat du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, la Municipalité de Vufflens-la-Ville informe les propriétaires ou détenteurs qu'ils sont tenus de déclarer au Bureau communal :

- a) les chiens acquis ou reçus (présentation du carnet de vaccination)**
- b) les chiens nés en 2020 et restés en leur possession**
- c) les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2020, pour radiation**
- d) tout animal en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé**

**Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de l'inscription.**

Il est rappelé que toute acquisition ou naissance de chiens en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours au Bureau communal.

Les personnes emménageant dans la localité sont également tenues d'annoncer leur(s) chien(s) auprès du même office.

Tous les chiens doivent être munis d'un collier permettant l'identification du propriétaire. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

Par ailleurs, les propriétaires et les détenteurs de chiens « potentiellement dangereux » doivent annoncer leur animal au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, au moyen du formulaire ad hoc.

Nous vous rappelons que des sacs pour le ramassage des crottes sont à votre disposition au Bureau communal.

La Municipalité



## Cartes journalières CFF à CHF 39.-

Ces cartes donnent droit à la libre circulation sur les réseaux CFF, les cars postaux, ainsi que la plupart des chemins de fer privés, bus et lignes de bateaux, le jour choisi. Ces cartes sont aussi disponibles sous forme de bons cadeaux. Réservation sur le site [www.penthalaz.ch](http://www.penthalaz.ch), au guichet du Service de la population de Penthalaz, ou par téléphone au **021 863 20 50**.

Horaires : tous les matins de 7h30 à 11h30

Lundi après-midi de 13h30 à 17h — Mercredi après-midi de 16h à 19h

**En « Last minute », sans réservation, vous pouvez acquérir directement au Bureau de la Commune de Penthalaz, les cartes non vendues du jour ou du lendemain au prix de CHF 25.-.**

\*\*\*\*\*

### Location du 1er étage de La Seringue



La Municipalité souhaite louer le 1er étage de ce bâtiment. Celui-ci peut être utilisé comme bureau ou pour d'autres usages en accord avec la Municipalité.

En cas d'intérêt, veuillez-vous adresser directement au bureau communal (021 701 32 55).

La Municipalité



# Atelier découverte pour les tout-petits



Moment de partage...

Plaisir du livre...

Convivialité....

Découverte....



**Avec qui ?**

Avec maman, papa, grand-papa, grand-maman, son frère, sa  
sœur, sa nounou, la bibliothécaire,...

**Nous vous attendons les**

**Mercredi 27 janvier 2021**

**Mercredi 31 mars 2021**

**Mercredi 26 mai 2021**

**à 9h30**

**à la bibliothèque de Vufflens-la-Ville**

Cuvillard 17  
1302 Vufflens-la-Ville

**Venez nombreux !**



## Exposition itinérante à la Maison de Commune

« Une photo est l'expression d'une impression. Si le beau n'était pas en nous, comment pourrions-nous le reconnaître ? » (Ernst Haas)

Ma passion pour la photo, apparue vers l'âge de 12 ans, a redoublé avec l'apparition du numérique. C'est tellement encourageant de voir immédiatement le résultat, de vérifier si l'image est réussie, ou d'essayer de l'améliorer ! Un de mes amis, photographe professionnel, à qui je demandais il y a une dizaine d'années comment faire des progrès, m'a répondu « il faut faire des photos, faire des photos, et faire des photos » ; pas d'hésitation avec le numérique ! Et comme le disait Robert Capa « Les photos sont là. Il n'y a qu'à les prendre ! ». Donc, c'est ce que je fais !

La plus grande joie qu'apporte la photographie à mon sens, est de prendre conscience de la beauté et de l'émotion omniprésentes, dans un arbre ou le regard d'un enfant, et de tenter de les révéler, les partager. On oublie souvent cela.

Ma grande chance : le lien entre ma passion et mon job ! Le design comme la photographie associent le souci du détail, la recherche de l'équilibre, l'harmonie des proportions et des couleurs... En fait je pense que l'un supporte l'autre !

*Jacques Weiss, Vufflens-la-Ville*





## AUBERGE LE MARTELEY Horaires des fêtes

**24 décembre : Fermeture à 15h**

**25, 26 et 27 décembre : Restaurant et boulangerie fermés**

**31 décembre : Fermeture à 15h**

**1er, 2 et 3 janvier : Restaurant et boulangerie fermés**

Toute l'équipe vous souhaite

*Joyeuses Fêtes!*



Chers clients,

Dès janvier 2021, nous vous proposerons des produits bio dans notre petite épicerie.

\* \* \*

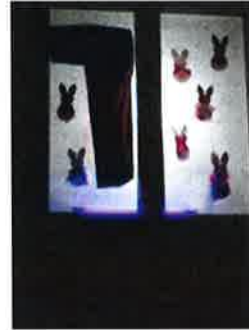
***Erratum***

Contrairement à ce qui est mentionné dans le dernier BIOV, l'Administration communale sera fermée du mercredi 23 décembre 2020 à 12h jusqu'au **mardi 5 janvier 2021** à 9h.

Belles fêtes à vous tous !

La Municipalité

Petit souvenir des belles  
fenêtres de l'Avent qui ont  
illuminé notre village en  
attendant Noël.





Dimanche 8 novembre, nous avons monté un réseau de rails en 5' (5 pouces, écartement standard de gros modèles réduits permettant de tracter des personnes). Le montage a eu lieu à l'extérieur devant le dépôt communal situé sous la grande salle. Le montage lui-même a été assuré par trois personnes passionnées de vapeur vive. Ces modèles réduits de locomotives à vapeur sont des réductions, tous éléments inclus, de vraies locomotives à vapeur existantes ou ayant existé. Dans le cas présent, deux locomotives 030 du type Tigerli, largement répandu aux CFF à l'époque de la vapeur, ont roulé pendant environ deux heures, l'une après l'autre. Les rails ont été démontés vers 16h pour libérer la surface aimablement mise à disposition.

Ces essais ont permis de valider ces constructions réalisées par des amateurs passionnés. La météo s'est montrée tout à fait clémente, ce qui a largement facilité les essais. Après ces essais, diverses améliorations ou modifications seront entreprises avant d'aller rouler sur le réseau de Swiss Vapeur Parc au Bouveret où le matériel doit être en parfait état pour ne pas perturber le fonctionnement de l'ensemble.

Les vaporistes amateurs remercient vivement la Municipalité de Vufflens-la-Ville pour leur compréhension et l'aimable autorisation dont ils ont bénéficié. Il est à noter que les mesures de précaution sanitaires ont permis d'éviter tout rassemblement de personnes pour éviter une éventuelle propagation du virus. Les quelques personnes qui ont assisté un moment à ces essais se sont tenues à distance, respectant ainsi la limite de rassemblement de 5 personnes.

Remarque : nous avons eu l'agréable surprise d'avoir la visite du Municipal Eric Maeder qui a pu constater de visu la situation.

Je reste à disposition pour tout complément d'information.

Avec mes salutations les meilleures.

Sébastien Fabre, Conseiller communal





www.vufflens-la-ville.ch

Décembre 2020

No 5



## élections communales générales 2021

Canton de Vaud

Nous vous informons que les listes pour déposer votre candidature pour le Conseil communal (45 membres - 7 suppléants) ou pour la Municipalité (5 membres) seront ouvertes :

**du lundi 11 janvier au 18 janvier 2021 – à 12h00**

à l'Administration communale, laquelle sera ouverte exceptionnellement tous les jours de 8h00 à 16h00. Il est ici rappelé que le mardi soir, le bureau est ouvert jusqu'à 18h00.

L'inscription sur les listes pour la législature 2021-2026 concerne toutes les citoyennes et tous les citoyens qui remplissent les critères suivants :

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune et qui sont inscrits au rôle des électeurs ;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et qui sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins.

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez joindre :

- M. Bandini – Président du Conseil : 079/212.66.27
- M. Duperrut – Syndic : 079/256.14.85
- Mme Böhlen – secrétaire municipale : 021/701.32.55



**COMMUNICATION OFFICIELLE**  
**VUFFLENS-LA-VILLE**